

## TABLEAU SYNOPTIQUE

LE SAINT-ESPRIT	Mission du Saint-Esprit	Définition.	
		Divinité du Saint-Esprit.	
		Procession du Père et du Fils.	
		Mission de sanctification.	
		Manifestations principales	{ Au baptême de Notre-Seigneur. A la Pentecôte.
		Son action sur les Apôtres	{ Il leur enseigna toute vérité. Les confirma en grâce. Les remplit de force.
		Son action sur l'Église	{ Il la gouverne. La rend infaillible. Distribue les dons appelés gratuits. La conserve contre ses ennemis.
		Son action sur le fidèle	{ Il répand dans l'âme l'esprit de prière. Lui rappelle le titre d'enfant de Dieu. La remplit de lumière, de force et de consolation. Notre corps est aussi en quelque manière son temple.
		Dons et fruits du Saint-Esprit	{ Les sept dons { Sagesse. Intelligence. Conseil. Force. Science. Piété. Crainte de Dieu.
			{ Les douze fruits { Charité, joie, paix, patience, longanimité. Bénignité, bonté, mansuétude, fidélité. Modestie, continence, chasteté.
	Devoirs envers le Saint-Esprit	{ Lui rendre le culte qui lui est dû. Invoquer sa lumière et sa force. Sanctifier le temple de notre âme. Respecter notre corps.	

## CHAPITRE XVIII

## Neuvième article du Symbole.

Je crois la sainte Église catholique, la communion des saints.

## L'ÉGLISE ET LA COMMUNION DES SAINTS

1. Combien de parties renferme le neuvième article du Symbole ?  
Il en renferme deux : la première traite de l'Église, et la seconde, de la Communion des saints.

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

SOMMAIRE. — 1. De la nature de l'Église. — Définition. — Division. — Institution. — 2. Nécessité d'appartenir à l'Église. — Corps et âme de l'Église. — Ceux qui n'appartiennent pas à l'Église. — Sens de cette maxime : Hors de l'Église, point de salut. — 3. Propriétés de l'Église. — Visibilité. Perpétuité. Indéfectibilité. Infaillibilité. — 4. Caractères de l'Église. — Nature de ces caractères. Unité. Sainteté. Catholicité. Apostolicité. — Divinité de l'Église romaine. — Absence de ces caractères dans les Églises dissidentes. — 5. Réponse à quelques objections contre l'Église. — 6. Constitution de l'Église. — Le corps social dans l'Église : les pasteurs ; les fidèles. — Autorité dans l'Église. — De l'autorité du Pontife romain. De l'autorité des évêques. — Des conciles. 7. Rapports de l'Église et de l'État. — Indépendance et droits de l'Église. — Le césarisme. — Union de l'Église et de l'État. — Le libéralisme.

## 1. De la nature de l'Église.

## Définition.

2. Qu'est-ce que l'Église catholique ?

L'Église<sup>a</sup> catholique est la société des hommes baptisés<sup>1</sup> qui, professant la doctrine de Jésus-Christ, sont soumis aux pasteurs légitimes, et principalement au souverain Pontife.

3. Pourquoi dites-vous que l'Église est une société ?

Parce qu'elle en renferme tous les éléments constitutifs.

<sup>a</sup> Église, d'un mot grec qui signifie une multitude assemblée en convocation.

<sup>1</sup> On donne le nom de chrétiens à tous ceux qui sont baptisés, catholiques, schismatiques, hérétiques ; mais les catholiques seuls appartiennent à l'Église de Jésus-Christ.

4. Quels sont ces éléments ?

Ils sont au nombre de quatre : 1<sup>o</sup> une autorité qui a le droit de commander ; 2<sup>o</sup> des membres multiples unis entre eux ; 3<sup>o</sup> une fin commune à tous les associés ; 4<sup>o</sup> des moyens communs pour atteindre cette fin.

5. Qu'entend-on par les *pasteurs légitimes* ?

On entend les évêques régulièrement établis et qui demeurent soumis à l'autorité du Pape ; ils sont, de droit divin, pasteurs des fidèles que le Pape confie à leurs soins.

6. Pourquoi ajoute-t-on et principalement au *souverain Pontife* ?

Parce que l'obéissance au souverain Pontife est le lien visible qui unit les chrétiens, pasteurs et fidèles, dans un seul corps.

C'est le Pape, en effet, qui maintient l'unité de la foi, l'unité du culte et l'unité de gouvernement. Quiconque obéit au Pape est dans l'Église ; quiconque lui est étranger est hors de l'Église.

7. Que signifie encore le mot *Église* ?

Il signifie : 1<sup>o</sup> la société des catholiques d'une province, comme la Macédoine<sup>1</sup>, ou d'une ville, comme Éphèse<sup>2</sup>, et alors c'est une *Église particulière* ; 2<sup>o</sup> le lieu où les fidèles sont assemblés.

8. Qu'est-ce que *croire* la sainte Église catholique ?

C'est croire que Jésus-Christ a institué et fondé par ses Apôtres une société dont les membres professent sa doctrine, participent à ses sacrements et sont soumis aux pasteurs qu'il a établis.

#### Division.

9. Sous quels rapports l'Église peut-elle être envisagée ?

Prise dans le sens large, l'Église peut être envisagée sous un triple rapport : 1<sup>o</sup> au point de vue historique ; 2<sup>o</sup> au point de vue de la situation de ses membres ; 3<sup>o</sup> comme société.

10. Comment divise-t-on l'Église, au point de vue historique ?

En *Église patriarcale, mosaïque et chrétienne*.

11. Comment divise-t-on l'Église, selon la situation de ses membres ?

En *Église militante, souffrante et triomphante*, selon que ses membres sont sur la terre, en purgatoire ou dans le ciel.

12. Comment divise-t-on l'Église militante, comme société ?

En *Église enseignante* et en *Église enseignée* : la première, qui comprend le corps des évêques unis au Pape, et la seconde, qui comprend le corps des fidèles, par opposition à celui des pasteurs<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> II Cor., VIII, 1. — <sup>2</sup> Apoc., II, 1. — <sup>3</sup> Actes, XV, 22.

Les simples prêtres, même ceux qui sont chargés de l'administration d'une paroisse, appartiennent, comme les simples fidèles, à l'Église enseignée.

#### Institution.

13. L'Église qu'a instituée Jésus-Christ existait-elle de quelque manière dans les siècles antérieurs ?

Oui, elle a préexisté dans la société religieuse qu'ont formée les enfants de Dieu, d'Adam à Moïse, et de Moïse à Jésus-Christ.

14. Quels noms donne-t-on aux deux phases de cette société religieuse ?

Les noms d'Église patriarcale et d'Église mosaïque.

15. Qu'y a-t-il de commun entre ces deux Églises et celle de Jésus-Christ ?

De part et d'autre, c'est la même religion, avec les dogmes, la morale et le culte qui la constituent essentiellement ; c'est le même Dieu reconnu comme auteur, le même Christ comme Sauveur.

*Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, et il sera le même dans tous les siècles<sup>1</sup>.*

16. En quoi diffèrent ces trois Églises ?

En ce que l'Église patriarcale est comme l'enfance de la société religieuse ; l'Église mosaïque l'adolescence, et l'Église catholique l'âge parfait.

En d'autres termes, la société des enfants de Dieu, bien qu'au fond toujours la même, s'est développée progressivement tant au point de vue du dogme, de la morale et du culte, qu'au point de vue de l'autorité doctrinale et gouvernementale.

17. L'existence de l'Église catholique est-elle un fait historique ?

C'est un fait historique permanent, que l'on constate à chaque siècle, depuis Jésus-Christ jusqu'à nous.

18. Est-ce Jésus-Christ lui-même qui a institué l'Église ?

C'est Jésus-Christ lui-même qui l'a instituée, en donnant à sa religion une forme sociale.

19. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu donner à sa religion la forme sociale ?

Pour conserver intact jusqu'à la fin des siècles le trésor de vérités qu'il a révélées et les moyens de salut qu'il a institués.

20. Que's sont les membres dont Jésus-Christ veut former son Église ?

Tous les hommes.

*Allez, dit-il à ses Apôtres, enseignez toutes les nations, les baptisant*

<sup>1</sup> Hébr., XIII, 8.

au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé<sup>1</sup>.

21. A quelle autorité Jésus-Christ a-t-il soumis les membres de son Église? A l'autorité de ses Apôtres.

22. Quel pouvoir leur a-t-il donné?

Il leur a donné un triple pouvoir<sup>a</sup> :

1<sup>o</sup> Le pouvoir d'enseigner. — Enseignez toutes les nations<sup>1</sup>.

2<sup>o</sup> Le pouvoir de sanctifier les âmes. — Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez<sup>2</sup>.

3<sup>o</sup> Le pouvoir de gouverner les fidèles en leur imposant des lois. — Tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel<sup>3</sup>.

23. Jésus-Christ ne soumit-il pas les Apôtres eux-mêmes à une autorité supérieure?

Oui, il mit à leur tête l'un d'entre eux, Simon-Pierre.

Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église... Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aussi dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera aussi délié dans les cieux<sup>4</sup>. — Confirme tes frères<sup>5</sup> dans la vérité. — Pais mes agneaux. Pais mes brebis<sup>6</sup>, c'est-à-dire les simples fidèles et les pasteurs mêmes du troupeau.

24. L'autorité conférée aux Apôtres et à Pierre devait-elle finir avec eux?

Non, elle devait être transmise aux évêques, successeurs des Apôtres, et au Pontife romain, successeur de Pierre, parce qu'elle était établie, non pour eux personnellement, mais pour l'Église, qui doit subsister toujours.

Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles<sup>7</sup>.

25. Quelle unité établissent les pasteurs de l'Église dans la société des fidèles?

Comme docteurs, ils établissent l'unité de foi; comme sanctificateurs, l'unité de culte; comme législateurs, l'unité de discipline et de gouvernement.

26. Quelle fin Jésus-Christ a-t-il assignée à son Église?

Comme fin prochaine, la sainteté de ses membres en cette vie; et, comme fin dernière, après la mort, la gloire de la vision béatifique.

27. Quels sont les moyens que Jésus-Christ a établis en vue de cette fin?

La foi, l'obéissance et la grâce : la foi aux vérités que nous

<sup>a</sup> Ce triple pouvoir, dans le langage théologique, est désigné par les noms de *magistère*, de *ministère* ou *sacerdoce*, et de *empire* ou *gouvernement*.

<sup>1</sup> Matth., xxviii, 19, 20. — <sup>2</sup> Jean, xx, 23. — <sup>3</sup> Matth., xviii, 18. — <sup>4</sup> Matth., xvi, 18-19. — <sup>5</sup> Luc, xxii, 32. — <sup>6</sup> Jean, xxi, 16, 17. — <sup>7</sup> Matth., xxviii, 20.

enseignent les pasteurs de l'Église; l'obéissance aux lois qu'ils nous imposent; la grâce, qu'ils nous communiquent dans l'administration des sacrements.

*Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé; mais celui qui ne croira pas sera condamné<sup>1</sup>.*

28. L'Église n'a-t-elle pas dans la sainte Écriture des noms qui expriment son caractère social?

Oui, elle est appelée une *ville*<sup>2</sup>, un *royaume*<sup>3</sup>, un *édifice*<sup>4</sup>, un *bercaïl*<sup>5</sup>, un *corps*<sup>6</sup>, etc. Autant d'expressions qui supposent des relations d'unité, maintenues par un chef unique, et dans un but commun.

## 2. Nécessité d'appartenir à l'Église.

### Du corps et de l'âme de l'Église.

29. Comment l'Église est-elle constituée au point de vue de son organisme?

L'Église, étant un organisme vivant, a, comme une personne humaine, deux parties : une partie intérieure, qui est l'*âme*, et une partie extérieure, qui est le *corps*.

30. En quoi consiste l'âme de l'Église<sup>a</sup>?

Elle consiste dans la grâce sanctifiante, avec les vertus infuses et les dons du Saint-Esprit.

31. Qu'est-ce que le corps de l'Église?

C'est la société visible composée de ceux qui font profession extérieure de la vraie doctrine de Jésus-Christ, participent à ses sacrements et obéissent aux pasteurs qu'il a établis.

Le Pape est comme la tête de ce corps, les évêques en sont comme les membres principaux, et les fidèles, les membres secondaires.

32. Dans quelle situation peut-on se trouver relativement au corps et à l'âme de l'Église?

1<sup>o</sup> On peut appartenir à l'âme sans appartenir au corps; tel est l'infidèle en état de grâce.

2<sup>o</sup> On peut appartenir au corps sans appartenir à l'âme; tel est le fidèle en état de péché mortel.

<sup>a</sup> Il ne faudrait pas regarder l'âme de l'Église comme une société, la société intérieure des saints, et le corps de l'Église comme une autre société, la société extérieure des fidèles. L'Église, sur la terre, ne forme qu'une société, qui est visible.

<sup>1</sup> Marc, xvi, 16. — <sup>2</sup> Matth., v, 14. — <sup>3</sup> Matth., xiii, 33. — <sup>4</sup> Matth., xvi, 18. — <sup>5</sup> Jean, x, 16. — <sup>6</sup> Éphés., i, 23.

3° On peut appartenir au corps et à l'âme; tel est le fidèle en état de grâce.

4° On peut n'appartenir ni à l'un ni à l'autre; tel est l'infidèle en état de péché.

Ceux qui n'appartiennent pas à l'Église.

33. Quels sont ceux qui n'appartiennent pas à l'Église?

Ceux qui n'appartiennent pas à l'Église sont :

1° Les *infidèles*, qui n'ont pas reçu le saint baptême.

2° Les *hérétiques*, qui ont brisé les liens de la foi.

3° Les *schismatiques*, qui ont rompu avec l'autorité légitime.

4° Les *excommuniés*, que l'Église a retranchés de son sein.

5° Les *apostats*, qui l'ont publiquement abandonnée.

34. Qu'entend-on par infidèles?

Les *infidèles* sont ceux qui n'ont point reçu le baptême. Tels sont les Juifs, les mahométans, les brahmanistes, les bouddhistes, les idolâtres; ceux qui, en pays chrétiens, n'ont pas été baptisés par suite de la négligence ou de l'impiété de leurs parents, et enfin les catéchumènes<sup>a</sup>.

35. Combien distingue-t-on de sortes d'infidélité?

On distingue trois espèces d'infidélité : 1° l'infidélité *positive*, qui consiste dans le refus d'embrasser la foi, quand on la connaît; 2° l'infidélité *privative*, qui consiste dans l'ignorance coupable de la foi, qu'on néglige de connaître; 3° l'infidélité *négative*, qui consiste dans l'ignorance involontaire de la foi.

36. Qu'entend-on par hérétiques?

Les *hérétiques* sont ceux qui, quoique baptisés, rejettent un ou plusieurs des articles de foi enseignés par l'Église<sup>b</sup>. Tels sont les protestants.

37. Pourquoi Dieu permet-il qu'il y ait des hérésies?

Dieu permet les hérésies : 1° Afin d'éprouver la foi des fidèles.

*Il faut qu'il y ait des hérésies, afin qu'on reconnaisse parmi vous ceux dont la foi est à l'épreuve*<sup>1</sup>.

<sup>a</sup> Ceux qui s'instruisent des vérités de la foi et se disposent au baptême sont rangés parmi les infidèles, non parce qu'ils n'ont pas la foi, mais parce qu'ils n'ont pas encore reçu le sacrement de la régénération qui doit les incorporer à l'Église.

<sup>b</sup> Il ne s'agit pas ici des hérétiques et des schismatiques occultes, qui continuent à faire partie du corps de l'Église, mais des hérétiques et des schismatiques publics.

<sup>1</sup> I Cor., xi, 19.

2° Afin de retrancher de l'Église des branches mortes qui la déparent.

*Toute branche qui ne porte pas de fruit en moi, mon Père la retranchera*<sup>1</sup>.

3° Afin de faire briller d'un plus vif éclat les vérités de la foi.

Chaque hérésie a été, pour les docteurs catholiques, l'occasion de mettre dans une plus vive lumière les dogmes attaqués, et, pour l'Église, l'occasion de les fixer avec plus de précision et de netteté.

38. Qu'entend-on par schismatiques?

Les *schismatiques* sont ceux qui se séparent de l'Église catholique en refusant de reconnaître ses pasteurs légitimes et de leur obéir. Tels sont les Grecs et les Russes.

39. Quels sont les principaux schismes?

Les principaux sont<sup>a</sup> :

1° Celui des *Novatiens*, III<sup>e</sup> siècle, qui eut pour auteurs Novatien, prêtre de Rome, et Novat, prêtre de Carthage. Le premier se sépara du pape saint Corneille, et le second de son évêque saint Cyprien.

2° Celui des *Grecs*, IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, qui fut commencé par Photius et consommé par Michel Cérulaire, tous deux archevêques de Constantinople.

3° Le schisme d'*Angleterre*, XVI<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Henri VIII, fondateur de l'Église anglicane.

4° Le schisme de 1790, auquel donna lieu, en France, la constitution civile du clergé, condamnée par Pie VI.

40. Qu'entend-on par excommuniés?

Les *excommuniés* sont ceux qui, à cause de quelque crime grave, ont été retranchés du sein de l'Église et privés de ses biens spirituels. — Tels sont ceux qui s'enrôlent dans les sociétés secrètes.

41. Qu'entend-on par apostats?

Les *apostats* sont ceux qui ont renié totalement la foi catholique, après en avoir fait profession<sup>b</sup>.

<sup>a</sup> On ne mentionne pas ici ce qu'on appelle le grand *schisme d'Occident*, qui divisa au XIV<sup>e</sup> siècle l'Église pendant quarante ans. Il n'y avait pas là un schisme proprement dit : l'autorité du Pape était reconnue; il n'y avait qu'erreur sur le sujet du pouvoir.

<sup>b</sup> Les apostats cessent de faire partie de l'Église, lorsque leur apostasie est publique, c'est-à-dire manifeste par des actes anticatholiques.

<sup>1</sup> Jean, xv, 2.

42. Les pécheurs sont-ils membres de l'Église ?

Oui, parce que le péché, s'il n'est point un péché public, d'hérésie ou de schisme, ne rompt pas les liens sociaux qui unissent entre eux les membres de l'Église.

Jésus-Christ nous fait entendre que son Église renferme dans son sein des justes et des pécheurs, lorsqu'il la compare au *filet* où sont pris les bons et les mauvais poissons<sup>1</sup>, au *champ* où l'ivraie croît avec le froment<sup>2</sup>, au *troupeau* où les boucs sont mêlés aux brebis<sup>3</sup>.

Sens de cette maxime : Hors de l'Église, point de salut.

43. Est-il nécessaire d'appartenir à l'Église pour être sauvé ?

Oui, parce que le salut hors de l'Église n'est pas plus possible que le salut hors de Jésus-Christ.

« Personne ne peut être sauvé s'il n'a le Christ pour tête, et personne n'a le Christ pour tête s'il n'appartient à son corps, qui est l'Église. » (S. AUGUSTIN.)

44. Est-il de foi qu'il n'y a pas de salut hors de Jésus-Christ ?

Oui, car il est écrit :

*Il n'y a de salut par aucun autre; car sous le ciel, il n'est point d'autre nom accordé aux hommes, en vertu duquel nous devons être sauvés*<sup>4</sup>.

45. Comment Jésus-Christ nous fait-il entendre qu'il n'y a pas de salut hors de l'Église ?

Par ces paroles de l'Évangile :

*Si quelqu'un n'écoute pas l'Église, qu'il vous soit comme un païen et un publicain*<sup>5</sup>. — *Qui vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise; mais qui me méprise méprise celui qui m'a envoyé*<sup>6</sup>.

46. Pourquoi le salut doit-il se faire par l'Église ?

Parce que l'Église ne fait qu'un avec Jésus-Christ. Elle est Jésus-Christ lui-même, prolongeant son incarnation parmi les hommes. En effet : 1<sup>o</sup> l'Église est l'épouse de Jésus-Christ<sup>7</sup>; comme Ève, la mère des vivants, elle est née du côté du nouvel Adam, pendant son sommeil sur la Croix. 2<sup>o</sup> L'Église est le corps de Jésus-Christ<sup>8</sup>, le complément du Christ<sup>9</sup>, son développement<sup>10</sup>. 3<sup>o</sup> La mission de l'Église est la même que celle de Jésus-Christ. « Comme mon Père m'a envoyé, ainsi moi je vous envoie<sup>11</sup>. »

<sup>1</sup> Matth., XIII, 47. — <sup>2</sup> Matth., XIII, 25. — <sup>3</sup> Matth., XXV, 32. — <sup>4</sup> Actes, IV, 12. — <sup>5</sup> Matth., XVIII, 17. — <sup>6</sup> Luc, X, 16. — <sup>7</sup> Éphés., V, 25-27. — <sup>8</sup> Éphés., V, 23. — <sup>9</sup> Éphés., I, 23. — <sup>10</sup> Éphés., IV, 12. — <sup>11</sup> Jean, XX, 21.

Jésus-Christ est Docteur, Sanctificateur, Roi. Il a associé l'Église à son magistère, à son ministère sacerdotal, à sa royauté. Par conséquent, l'Église, c'est Jésus-Christ toujours enseignant, toujours sanctifiant, toujours gouvernant au sein de l'humanité.

Voilà pourquoi le salut par l'Église, c'est le salut par Jésus-Christ.

47. Pour qui hors de l'Église n'y a-t-il point de salut ?

Pour quiconque demeure volontairement hors de l'Église, en ne professant pas la foi qu'elle enseigne, ne participant pas à ses sacrements et n'obéissant pas à ses lois.

48. Cela est-il juste ?

Oui, car celui qui méprise l'Église méprise Jésus-Christ, l'auteur du salut. Il est donc juste que, ne voulant point entrer dans l'*Arche du salut*, il périsse dans le naufrage; que, ne voulant point faire partie de la *Maison de Dieu*, de la *Cité sainte*, il soit exclu du séjour de la lumière et abandonné aux ténèbres qu'il a préférées.

49. Le salut est-il possible à ceux qui sont involontairement hors de l'Église ?

Oui, s'ils servent Dieu aussi bien qu'ils le peuvent, par l'accomplissement des devoirs que leur prescrit leur conscience.

« Ceux qui, ignorant invinciblement la religion catholique, observent la loi naturelle..., et sont prêts à obéir à Dieu, peuvent, sous l'action de la lumière et de la grâce divine, obtenir la vie éternelle; car Dieu... ne peut aucunement souffrir, dans sa suprême bonté et clémence, que celui-là soit puni des peines éternelles, qui n'a point été éloigné de lui par une faute volontaire<sup>1</sup>. »

Ceux-là ont implicitement le désir d'appartenir à l'Église, et ce désir supplée l'incorporation réelle. Ils peuvent donc se sauver; et ce sera, non hors de l'Église, mais dans l'Église, à l'âme de laquelle ils appartiennent<sup>2</sup>.

### 3. Propriétés de l'Église.

50. Quelles sont les propriétés de l'Église ?

Ce sont : 1<sup>o</sup> la visibilité; 2<sup>o</sup> la perpétuité; 3<sup>o</sup> l'indéfectibilité; 4<sup>o</sup> l'infaillibilité.

<sup>1</sup> Il y a lieu de remarquer que parmi les sectes hérétiques et schismatiques, beaucoup de gens ne sont que matériellement hérétiques ou schismatiques; ils sont dans une ignorance invincible et, par suite, ne sont point coupables d'hérésie ou de schisme formels.

<sup>2</sup> Encyclique de Sa Sainteté Pie IX, 10 août 1853.

## Visibilité.

51. En quoi consiste la visibilité de l'Église ?

Elle consiste en ce que l'Église apparaît manifestement aux hommes : 1<sup>o</sup> comme société ; 2<sup>o</sup> comme société établie par Jésus-Christ.

52. Comment établit-on la nécessité de la visibilité de l'Église ?

1<sup>o</sup> Par la sainte Écriture. L'Église, suivant la prédiction d'Isaïe, est la *montagne* préparée pour la demeure du Seigneur, établie sur le sommet des montagnes, élevée au-dessus des collines, vers laquelle les peuples afflueront, pour y apprendre la loi du Très-Haut<sup>1</sup>. L'Église, c'est le *soleil* où Dieu a placé son tabernacle<sup>2</sup>, la *citée* située sur une montagne<sup>3</sup>, la *lampe* sur le chandelier<sup>4</sup>, le *bercaïl* où il n'y a qu'un pasteur<sup>5</sup>, etc. ; autant de noms qui expriment la visibilité de l'Église.

2<sup>o</sup> Par les raisons tirées de la mission de l'Église. Sa mission est de continuer ici-bas l'œuvre de Jésus-Christ, d'enseigner les hommes, de les sanctifier, de leur imposer des lois dont l'observation les conduira à la vie éternelle. Mais tout cela suppose que l'Église est une société visible, que les hommes peuvent la voir et l'entendre, reconnaître son autorité divine, recourir à son magistère, à son sacerdoce, à son autorité. Si l'Église n'était pas visible, comment les hommes seraient-ils obligés d'en faire partie, sous peine de damnation ?

53. Par qui a été niée la visibilité de l'Église ?

Par les prétendus réformateurs du xvi<sup>e</sup> siècle.

54. Dans quel but soutenaient-ils cette opinion ?

Pour répondre à ceux qui leur demandaient où était l'Église avant Luther. Ils pensaient se débarrasser de cette question importune en prétendant faussement que la véritable Église, celle à qui Notre-Seigneur a promis la perpétuité, l'indéfectibilité, l'infailibilité, la sainteté, etc., est une Église invisible.

## Perpétuité.

55. En quoi consiste la perpétuité de l'Église ?

En ce que l'Église doit durer sans interruption jusqu'à la fin du monde.

56. L'Église doit-elle être perpétuelle ?

Oui, « Dieu l'a fondée pour l'éternité<sup>6</sup>. » L'Église, par opposi-

<sup>1</sup> Isaïe, II, 2, 3. — <sup>2</sup> Ps. XVIII, 5. — <sup>3</sup> Matth., V, 14. — <sup>4</sup> Marc, IV, 21. — <sup>5</sup> Jean, X, 16. — <sup>6</sup> Ps. XLVII, 8.

tion à la synagogue, est une *Alliance éternelle*<sup>1</sup>, un *Testament éternel*<sup>2</sup>.

*Le Dieu du ciel suscitera un royaume qui jamais ne sera détruit... et qui subsistera éternellement*<sup>3</sup>.

57. Par qui a été niée la perpétuité de l'Église ?

Par une foule d'hérétiques anciens et modernes, qui ont rêvé une nouvelle institution religieuse, ce qu'ils appelaient le règne de l'Esprit-Saint, le règne des Saints sur la terre, etc.

## Indéfectibilité.

58. En quoi consiste l'indéfectibilité de l'Église ?

En ce que l'Église doit conserver immuablement tout ce qu'elle a reçu de son divin Fondateur : les dogmes, la morale, les sacrements, l'organisation sociale.

59. L'Église doit-elle être indéfectible ?

Oui. « Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle<sup>4</sup>. »

Or, si l'Église variait, si elle ne demeurait pas toujours ce que Jésus-Christ l'a faite, il laisserait prévaloir contre elle les portes de l'enfer, c'est-à-dire la puissance des démons ligués pour la détruire.

60. L'Église n'a-t-elle pas admis des changements dans le cours des siècles ?

L'Église a bien pu, dans la série des siècles, admettre des changements disciplinaires commandés par le bien des âmes ; mais elle n'a jamais rien changé à ce qui la constitue essentiellement.

61. Par qui a été niée l'indéfectibilité de l'Église ?

Par les protestants, qui prétendaient que l'Église visible peut devenir idolâtre, hérétique, perdre sa constitution et disparaître.

## Infaillibilité.

62. En quoi consiste l'infailibilité de l'Église ?

Dans le privilège qui lui est accordé de ne pouvoir ni se tromper ni tromper, lorsqu'elle enseigne la doctrine de Jésus-Christ.

63. Comment établit-on l'infailibilité de l'Église ?

1<sup>o</sup> Par l'Écriture sainte. — Jésus-Christ a promis à ses Apôtres qu'il serait avec eux tous les jours jusqu'à la consommation des siècles<sup>5</sup> ; que l'Esprit-Saint qu'il leur enverrait demeurerait éternellement avec eux et leur enseignerait toutes choses<sup>6</sup>. Or, si

<sup>1</sup> Jér., XXXII, 40. — <sup>2</sup> Hébr., XIII, 20. — <sup>3</sup> Dan., II, 44. — <sup>4</sup> Matth., XVI, 18. — <sup>5</sup> Matth., XXVIII, 20. — <sup>6</sup> Jean, XVI, 13.

l'Église pouvait errer dans la foi et dans la morale, ces déclarations et ces promesses seraient de nul effet.

*L'Église du Dieu vivant est donc, comme le dit saint Paul, la colonne et le fondement de la vérité*<sup>1</sup>.

2<sup>o</sup> Par la tradition. — Tous les Pères de l'Église ont enseigné unanimement l'infaillibilité de l'Église.

« Dans le sein de l'Église, dit saint Irénée, les Apôtres ont déposé la vérité pleine et entière; c'est là seulement qu'on peut la trouver. Les successeurs des Apôtres conservent notre foi et nous exposent l'Écriture sans péril. »

3<sup>o</sup> Par la raison théologique. — Il y a obligation d'écouter l'Église comme Jésus-Christ lui-même. Or il n'est pas possible que Dieu nous oblige d'écouter une autorité faillible. Il faut donc que l'Église soit infaillible dans son enseignement.

64. L'infaillibilité suppose-t-elle l'inspiration de l'Esprit-Saint ?

Non, car rien de nouveau ne s'ajoute au trésor de la révélation dont l'Église a le dépôt. L'infaillibilité suppose seulement une assistance divine qui préserve l'Église de toute erreur.

65. Quel est l'objet de l'infaillibilité de l'Église ?

Cet objet comprend : 1<sup>o</sup> Toutes les vérités révélées contenues dans la sainte Écriture et dans la Tradition.

2<sup>o</sup> Toutes les vérités qui, sans être révélées formellement, ont cependant, avec les vérités révélées, une connexion intime. Si l'Église n'était point infaillible sur ces vérités, elle ne pourrait pas conserver fidèlement le dépôt de la révélation.

Ainsi l'Église prononce avec infaillibilité : Sur les conclusions théologiques, c'est-à-dire sur les vérités qu'on déduit de la révélation au moyen d'un raisonnement<sup>a</sup>.

Sur les faits dogmatiques, par exemple, l'authenticité des Livres saints, la légitimité de tel ou tel concile.

Sur les textes dogmatiques d'origine humaine; c'est-à-dire sur le sens naturel des paroles qui expriment la vérité ou l'erreur.

Sur la sainteté d'un défunt canonisé.

Sur les statuts d'un ordre religieux, sur la discipline générale, sur la liturgie<sup>b</sup>.

Sur les points de science humaine qui se rattachent au dogme<sup>c</sup>.

<sup>a</sup> Ainsi, de ce que la grâce est nécessaire en général, l'Église a pu déduire et définir la nécessité de la grâce prévenante.

<sup>b</sup> Tout ce que l'Église approuve, décrète, sanctionne dans ces matières, est conforme à la foi, à la piété, à la saine morale. Mais elle n'entend point décider qu'aucune modification ne puisse y être introduite par suite des circonstances.

<sup>c</sup> L'Église n'est point infaillible dans le domaine des choses purement natu-

<sup>1</sup> I Tim., III, 15.

66. Comment l'Église exerce-t-elle son infaillibilité ?

Par son double mode d'enseignement : l'un, *ordinaire*, quotidien, qui consiste dans la prédication unanime et constante des pasteurs de l'Église, comme aussi dans la prescription des pratiques du culte qui impliquent la croyance aux dogmes<sup>a</sup>; l'autre, *extraordinaire*, solennel, qui consiste dans les définitions des Papes et des conciles.

67. En qui réside l'infaillibilité de l'Église ?

Elle réside, soit dans le corps épiscopal, uni au souverain Pontife, soit dans le souverain Pontife seul, parlant *ex cathedra*<sup>b</sup>.

68. Par qui a été niée l'infaillibilité de l'Église ?

Par les protestants, qui prétendent que la lecture de la Bible suffit à chaque fidèle pour arriver à la connaissance certaine de toutes les vérités de la foi.

69. Quelle est l'obligation du chrétien touchant les vérités enseignées par l'Église ?

Il doit y adhérer sans réserve, avec une foi pleine d'amour.

70. Quelle conduite doit-on tenir touchant les controverses en matière de foi ?

On doit fuir les nouveautés, et recevoir avec une humble et filiale docilité les décisions de l'Église et de ses pontifes.

« Attachez-vous universellement à ce qui est de la foi; fuyez les nouveautés; suivez la tradition de l'Église; ne recevez que ce qu'elle reçoit, condamnez ce qu'elle condamne, approuvez ce qu'elle approuve, soit par les conciles, soit par les souverains pontifes; rendez-lui en tout une prompte et parfaite obéissance. » (B. J.-B. DE LA SALLE.)

#### 4. Caractères de l'Église.

##### Nature de ces caractères.

71. Jésus-Christ a-t-il institué plusieurs Églises ?

Jésus-Christ n'a institué qu'une seule Église.

*Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église*<sup>1</sup>.

relles, dans les sciences mathématiques, physiques, etc. Mais du moment où la raison humaine, sous prétexte de science, contredit la foi, l'Église a le droit et le devoir de condamner ces conclusions soi-disant scientifiques qu'on oppose à la révélation.

<sup>a</sup> Ainsi l'adoration de la sainte Eucharistie suppose le dogme de la présence réelle.

<sup>b</sup> *Ex cathedra*, du haut de la chaire de saint Pierre; parlant *ex cathedra*, c'est-à-dire parlant comme successeur de saint Pierre, et en vertu de la suprême autorité apostolique.

<sup>1</sup> Matth., XVI, 18.